

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2014

en la salle du Conseil de la Mairie, à 10 heures, en séance publique présidée par Bernard Duval adjoint

La séance est présidée par, 1^{er} adjoint sortant, Monsieur DUVAL Bernard.

Monsieur DUVAL procède à l'appel des élus et déclare que le conseil municipal est installé.

Il donne ensuite la présidence de la réunion à Monsieur PIOLAT Jean Pierre, le doyen d'âge.

Vu le code générale des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L21222-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Marie Noëlle DEL AMO

Monsieur PIOLAT procède ensuite à l'élection du maire au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue. Après un appel de candidatures, Madame BRESC Brigitte se porte candidate. Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nul : 0

Suffrages exprimés : 11

Madame BRESC Brigitte obtient 11 voix, elle est proclamée à l'unanimité maire.

Monsieur PIOLAT laisse alors la présidence de la séance au nouveau maire qui prononce :

« C'est une grande émotion que de prendre place dans ce fauteuil, ou plusieurs maires remarquables se sont succédés. Paul Silici, malheureusement empêché, Jean Claude Pacchiodi, Louis de Giorgi dont nous gardons le souvenir, et tous ceux qui ont précédé ».

Puis Madame le maire propose de passer à la détermination du nombre d'adjoints, qui, selon les dispositions du code générale des collectivités territoriales, notamment dans son article L 2122-2 fixe de 30% maximum du nombre des conseillers municipaux, soit 3 adjoints

Etes-vous d'accord pour que nous élisions 3 adjoints ?

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Le maire procède ensuite à l'élection du premier adjoint, qui comme celle du maire est un scrutin uninominal, à bulletin secret.

Le maire demande s'il y a des candidats. Monsieur FRACASSI Ange Lucien se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Monsieur FRACASSI Ange Lucien obtient 11 voix, il est proclamé à l'unanimité 1^{ère} adjoint

Le maire procède ensuite à l'élection du deuxième adjoint, qui comme celle du maire est un scrutin uninominal, à bulletin secret.

Le maire demande s'il y a des candidats. Monsieur PIOLA Jean Pierre se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Monsieur PIOLAT Jean Pierre obtient 11 voix, il est proclamé à l'unanimité 2^{ème} adjoint

Le maire procède ensuite à l'élection du troisième adjoint, qui comme celle du maire est un scrutin uninominal, à bulletin secret.

Le maire demande s'il y a des candidats. Madame SIC Christine se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Madame SIC Christine obtient 11 voix, elle est proclamée à l'unanimité 3^{ème} adjointe

Madame le maire fait un discours :

"Cette élection est un grand moment d'émotion. Merci d'être venu si nombreux pour partager ce moment.

C'est vous qui nous avez amené à cette place, certes honorable, mais de grande responsabilité.

Nous avons bien compris votre désir de changement, de nouveau souffle pour le village. Nous mesurons la hauteur de vos attentes et j'espère que nous serons dignes de votre confiance.

Je voudrais rendre hommage aux femmes et aux hommes qui constituent notre équipe. Nous avons beaucoup travaillé et échangé de longues semaines dans la sérénité démocratique. De ces réunions fréquentes, de ces échanges, une équipe est née, bruyante parfois, mais combative, dynamique et volontaire.

Christian Pradier a rejoint maintenant notre équipe, le nouveau conseil municipal et travaille avec nous dans le même esprit, avec le même engagement, celui d'être à l'écoute et d'agir pour le bien de tous.

Nous continuerons avec vous dans ce sens pour dépasser tous les clivages et les anciens conflits.

Je souhaite que la joie, et l'espoir que je lis sur vos visages aujourd'hui, durent et gagnent ceux qui doutent ;

Merci à vous tous, pour Saorge."

La séance du conseil municipal est close.

Avant de clore la séance du 05 avril 2014, Madame le maire invite les villageois à accompagner le conseil au monument aux morts puis à partager l'apéritif sur la Place.